

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 mars 2006  
(convocation du 13 mars 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Mars Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUBEERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. MARTIN Hugues à M. VALADE Jacques  
Mme. FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. BANAYAN Alexis à M. SIMON Patrick  
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. PUJO Colette  
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)  
M. BENOIT J. Jacques à Mme DUMONT Dominique (à compter de 10 h 40)  
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno  
M. CAZENAVE Charles à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. DAVID Jean-Louis à M. DUCHENE Michel  
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique  
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert (à compter de 11 h 30)  
Mme de FRANCOIS à M. ANZIANI ALain (à compter de 11 h 30)

M. HERITIER Michel à M. HOUBEERT Henri (à compter de 11 h 30)  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à compter de 11 h 30)  
M. LOTHAIRE Pierre) M. MANGON Jacques (jusqu'à 12 h 00)  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (à compter de 11 h 30)  
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 10 h 40)  
M. PIERRE Maurice à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 30)  
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy  
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. TAVART Jean-Michel à M. SAINTE-MARIE Michel

### EXCUSE :

M. PUJOL Patrick

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Construction du tramway 2ème Phase - Réhabilitation du pont principal des écluses à Bordeaux Bacalan - Marché de Maîtrise d'Oeuvre -  
□ MOE OA 208 - Marché négocié - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

### **Contexte de l'opération**

Les bassins à flot, appartenant au domaine public maritime, gérés par le Port Autonome de Bordeaux, sont composés de deux (2) bassins séparés par un pertuis. Le bassin n°2 (bassin amont), est affecté à la plaisance. Le bassin n°1 (bassin aval) est affecté au stationnement de péniches et de matériel de travaux publics (pontons, grues, chalands). Deux écluses permettent le maintien en eau des bassins et leur accès depuis la Garonne suivant l'heure des marées.

Trois ponts tournants, deux sur les écluses et un entre le bassin à flot n°1 et le bassin à flot n°2, permettent les échanges entre le quartier de Bacalan et le centre ville de BORDEAUX.

La branche B nord du tramway devant relier avant fin 2008 la place des Quinconces à BORDEAUX au terminus cité Claveau, franchit les écluses des bassins à flot sur les ponts du quai de Bacalan, pont principal et/ou pont auxiliaire pendant l'ouverture des écluses. Préalablement à l'arrivée du tramway à Bacalan, il est nécessaire de remettre en état les ponts qui devront supporter le passage de celui-ci et la circulation automobile notamment réhabiliter le pont principal en élargissant le tablier et en y intégrant les rails de 2 voies tramway en site banalisé ainsi que 2 trottoirs latéraux.

Compte tenu de l'impact urbain de l'ouvrage dans un environnement fortement empreint du caractère industrialo-portuaire du site, il est apparu souhaitable que la réhabilitation de ce pont principal soit accompagnée d'une réflexion architecturale.

Pour ce faire, une consultation en vue de la désignation d'un maître d'œuvre, pour la réhabilitation du pont principal a été organisée avec négociation, procédure autorisée par délibération 2005/0478 du 8 juillet 2005.

## **Missions confiées aux concepteurs**

Le marché de maîtrise d'œuvre du pont principal des écluses est un marché de prestations intellectuelles comportant une part de conception relatif à la réhabilitation d'un ouvrage.

La mission confiée au titulaire est constituée des éléments de mission suivants, définis dans l'annexe III à l'arrêté du 21 Décembre 1993 : AVP, PRO, ACT, EXE, VISA, DET, A.OR, DOE.

Le marché de travaux sera attribué à une entreprise générale ou à un groupement d'entreprises et fera l'objet d'un marché unique.

## **Coûts**

Le coût prévisionnel des travaux (hors honoraires de maîtrise d'œuvre) est évalué à 2 500 000 € HT soit 2 990 000 € TTC valeur janvier 2005.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre sont estimés à 300 000 € HT.

## **Calendrier des opérations.**

La durée des études est fixée à 9 mois.

La durée des travaux est estimée à 9 mois, l'ouvrage devant être livré début juin 2008 pour s'intégrer dans le planning général du tramway.

Pour ce faire, et en application du Code des marchés publics, les travaux de construction feront l'objet d'un marché unique attribué à une entreprise générale ou à un groupement d'entreprises après appel d'offres ouvert.

L'avis d'appel public à la concurrence de la maîtrise d'œuvre a été envoyé le 2 août 2005 au BOAMP et au Moniteur des Travaux Publics, fixant la date limite de remise des candidatures au 12 septembre 2005 à 16 H.

Quatre groupements ont déposés leur candidature.

L'avis d'appel public à concurrence indiquait que les candidats admis aux négociations étaient sélectionnés en tenant compte de leurs compétences, références et moyens, leur expérience en construction métallique fluviale ou maritime étant particulièrement recherchée.

Les 3 groupements sélectionnés par le jury du 26 octobre 2005 furent :

- Groupement n°2 : ISM Ingénierie, mandataire, BRL Ingénierie et Pascale SEURIN architecte.

- Groupement n°3 : Ingérop Région Sud-Ouest, mandataire, SPRETEC et STRATES SELARL d'architecture.

- Groupement n°4 : Jean Muller International, mandataire, EURODIM s.a et ARCHITECTURE ET OUVRAGES D'ART (Charles Lavigne et Christophe Chéron).

Le dossier de consultation a été adressé aux 3 candidats le 8 décembre 2005 avec une date limite de remise des offres pour le 9 janvier 2006, repoussé au 23 janvier après questionnement des candidats. Les 3 groupements ont remis une offre.

L'avis d'appel à candidatures prévoyait que le choix du lauréat serait effectué, après négociations avec le ou les candidats les mieux classés, selon les critères suivants :

- pertinence et qualité de la note de motivation fournie précisant le parti général de l'ouvrage envisagé,
- montant des honoraires de maîtrise d'œuvre.

Les négociations menées ont abouti au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères fixés présentée par le groupement ISM Ingénierie/BRL Ingénierie/P. SEURIN pour un forfait provisoire de rémunération de 222 427 € HT.

Cette dépense sera prise en charge au budget annexe TRANSPORTS, Exercices 2006 à 2008, programme TW 20 H, Chapitre 23, compte 23800002, CRB H 340.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du pont principal des écluses à Bordeaux Bacalan pour un forfait provisoire de rémunération de 222 427 € HT au groupement ISM Ingénierie/BRL Ingénierie/P. SEURIN ;
- autoriser Monsieur le Président :
  - à signer ce marché,
  - à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 mars 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. ALAIN CAZABONNE

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
5 AVRIL 2006**

